



SARL au capital de 5 000 €
Siège social 24, rue Louis Blanc
75010 Paris
RCS Paris 509 452 108

Tél. 01 83 62 36 18
Fax 01 83 62 36 07
Site www.eko.co
E-mail info@eko.co

Conditions Particulières de Vente

Développement et maintenance

Valables au 1^{er} septembre 2013

1. Développement

Propriété intellectuelle

eko &co reste propriétaire, sauf accord écrit dérogatoire, de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs au développement, notamment des progiciels et solutions logicielles, accordés par le Code de la propriété intellectuelle ainsi que par les accords internationaux applicables.

La transmission au Client des droits de propriété intellectuelle portant sur les développements devra systématiquement faire l'objet d'un contrat séparé.

Obligations

eko &co s'engage à prendre toutes dispositions à l'égard de ses fournisseurs et/ou éventuels sous-traitants autorisés pour céder au Client les droits sur des progiciels ou solutions logicielles que eko &co aurait utilisé éventuellement dans le cadre de l'exécution du contrat.

eko &co garantit être l'auteur ou le titulaire exclusif de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les développements et qu'ils ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

eko &co garantit le bon fonctionnement et la conformité des développements aux spécifications fonctionnelles établies préalablement au déroulement de la mission, et s'engage pendant une durée de deux (2) mois à compter de la livraison, à corriger gratuitement et dans les meilleurs délais toute anomalie signalée par le Client sur les développements.

Cet engagement de garantie de eko &co ne sera pas applicable en cas de modification par le Client ou un tiers de tout ou partie des développements.

Sur simple demande du Client, eko &co pourra livrer les codes sources, modèles et documents de conception.

Evolutivité

eko &co s'engage à déployer tous les moyens nécessaires afin que les développements puissent présenter, en termes de pérennité et de souplesse, toutes garanties requises pour que le Client puisse les faire évoluer.

Par ailleurs eko &co s'engage à déployer tous les moyens nécessaires afin que les progiciels ou solutions logicielles développés puissent évoluer sans contrainte majeure pour tenir compte de la réglementation, des usages et de l'état de l'art.

Exclusion de responsabilité

Le Client est toujours tenu de tester tout outil proposé ou tout programme fourni par eko &co pour en vérifier sa conformité, l'absence de vices et sa compatibilité avec son environnement avant de passer à son utilisation effective.

En aucun cas eko &co ne pourrait être tenu responsable des dysfonctionnements des progiciels ou solutions logicielles développés en cas de modification de l'environnement de développement initial, ou de migration ou copie sur d'autres systèmes ou serveurs, notamment et sans limitation, en cas de mise à jour des distributions de système d'exploitation, d'évolution de version des logiciels ou outils de développement utilisés.

En ce qui concerne les développements liés à une consultation par Internet, notamment les sites Internet, plates-formes en ligne, CMS, thèmes ou extensions, leur conformité aux spécifications fonctionnelles et graphiques définies initialement ne pourra être garantie pour les versions futures des navigateurs couramment utilisés au moment de la livraison.

2. Maintenance

Maintenance préventive

La maintenance technique préventive consiste à gérer les mises à jour et patches de sécurité du serveur et des logiciels ou services, ainsi que des progiciels et de leurs extensions (CMS tels que WordPress, Joomla ou Drupal ainsi que leurs composants, modules ou « plugins »), installés sur le ou les serveurs du Client.

Les opérations de mise à jour doivent être distinguées avec les procédures de migration vers de nouvelles versions du système ou des logiciels et progiciels qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de ce contrat, et qui devront faire l'objet d'une étude préalable et d'un devis spécifique.

Maintenance corrective

La maintenance corrective consiste à assister le Client ou à intervenir directement sur son site Internet ou son serveur pour l'aider dans la résolution d'éventuels bogues et autres dysfonctionnements.

Maintenance évolutive

La maintenance évolutive consiste à assister le Client dans l'évolution quotidienne de son site Internet :

- la mise à jour d'articles, d'images ou médias, de menus ou d'items liés au CMS ;
- l'assistance à la mise en page d'un article, modifications simples sur les thèmes installés ;
- et tout autre développement mineur n'impliquant pas une intervention supérieure au nombre d'heures mensuelles incluses dans l'Offre.

L'ajout ou la modification importante de fonctionnalités occasionnant une intervention supérieure à deux heures de travail devra faire l'objet de devis spécifiques n'entrant pas dans le cadre du présent contrat de maintenance.

Détection des problèmes

Tout problème éventuel devra être notifié à eko &co par mail ou par téléphone.

Si les investigations menées par eko &co lors de la notification d'un problème par le Client établissent que ce problème est imputable au Client, eko &co se réserve le droit de facturer son intervention, à partir du moment où celle-ci excède deux heures de travail.

Interventions

Les interventions éventuelles de eko &co auront lieu, hors cas d'extrême urgence, du lundi au vendredi entre 9h à 17h. eko &co s'engage à mener à bien sa mission conformément aux dispositions énoncées dans les articles précédents et ce en conformité avec les règles de l'art.

Le fonctionnement du service pourra être interrompu pour permettre à eko &co d'effectuer les travaux de maintenance imposés par sa mission. eko &co s'engage cependant, lorsque les conditions le permettent, à réaliser ces interventions pendant les heures les moins pénalisantes pour le Client. En cas d'inaccessibilité au serveur due à des dysfonctionnements techniques de son ressort, eko &co s'engage à rétablir dans les douze (12) heures le bon fonctionnement du service.

3. Offres

Abonnement

Si le Client choisit l'une des Offres par abonnement, le contrat sera conclu pour une durée minimale de douze (12) mois, puis renouvelé d'année en année par tacite reconduction. Chacune des parties pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trente (30) jours.

La date de mise en service de la prestation souscrite constitue la date de prise d'effet du contrat et le point de départ de la facturation. Cette facturation pourra être annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

Le prix de la période payée d'avance est garanti pour la période concernée.

Taux horaire

Si le Client choisit de régler les prestations de maintenance et d'interventions au taux horaire, chaque opération et correspondance sous quelque forme que ce soit, notamment par téléphone, messagerie électronique ou VoIP, sera décomptée par demi-heure non fractionnable, selon les tarifs établis et communiqués au préalable au Client.

La facturation de ce quote-part de temps opérationnel ou de conseil donnera ensuite lieu à une facturation mensuelle. eko &co se réserve le droit de procéder à une facturation trimestrielle si le décompte est inférieure à dix (10) heures sur le dernier trimestre écoulé.

Modifications

eko &co se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en informant le Client au moins soixante (60) jours avant la date effective. Le Client peut contester toute hausse des tarifs et résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept (7) jours ouvrés à partir de la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. A défaut, ces nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la prochaine facturation.